

---

# DÉCLARATION DE DAKAR 2015

ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES 2015

---

## UNE GOUVERNANCE FONCIÈRE INCLUSIVE ET JUSTE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE : LE TEMPS DE L'ACTION

*Nous, membres de la Coalition internationale pour l'accès à la terre, nous sommes réunis à Dakar (Sénégal) le 15 mai 2015 à l'occasion de notre Assemblée des membres. Nous sommes une coalition représentant plus de 150 organisations de la société civile (OSC), de producteurs et de peuples autochtones, universités, centres de recherche et institutions multilatérales de 54 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Amérique latine et des Caraïbes. Nous avons pour objectif commun de promouvoir un monde juste, équitable et inclusif et de lutter pour la sécurisation des droits fonciers ainsi que l'éradication de la pauvreté et de la faim. Nous réaffirmons la Déclaration d'Antigua et œuvrons, en tant que Coalition, en faveur de la « gouvernance foncière centrée sur les personnes », un objectif établi en 2013 à Antigua sous forme de 10 engagements, qui demeurent aujourd'hui au cœur de notre vision et de notre mission.*

*Notre déclaration vient à un moment déterminant, alors que nos pays s'apprêtent à définir ensemble de vastes Objectifs de développement durable de portée universelle. Nous espérons que le programme de développement pour l'après-2015 s'engagera clairement en faveur de la promotion, de la protection et du suivi des droits à la terre et aux ressources naturelles, ceux-ci revêtant une importance capitale pour un monde exempt de faim, de pauvreté et d'insécurité, dans la lignée du principe fondamental de n'oublier personne.*

*Nous nous sommes réunis à Dakar sous l'égide de l'Institut panafricain de recherche, de formation et d'action pour la Citoyenneté, la Consommation et le Développement en Afrique (CICODEV Africa), en partenariat avec le Comité national d'organisation composé de l'IPAR, du CNCR, de l'IED, d'ENDA et d'Oxfam<sup>1</sup> et en collaboration avec la Commission nationale de réforme foncière et le gouvernement du Sénégal, à l'occasion du Forum foncier mondial consacré au thème « Une gouvernance foncière inclusive et juste pour un développement durable : le temps de l'action ».*

---

1 CNCR, Conseil national de concertation et de coopération des ruraux; IPAR, Initiative Prospective Agricole et Rurale; IED Afrique, Innovations Environnement Développement

- 1** Notre Coalition a choisi Dakar comme lieu de la conférence afin de manifester son soutien au processus de réforme foncière actuellement en cours au Sénégal qui scelle un partenariat étroit entre l'État, les communautés locales, la société civile et les partenaires de développement. Une telle collaboration représente selon nous le meilleur moyen de mettre en place une réforme foncière consensuelle. Nous invitons le gouvernement à poursuivre le dialogue et les consultations afin de garantir la paix. La promotion des investissements publics et privés dans le but de transformer l'agriculture nationale doit s'accompagner de garanties pour les droits fonciers des communautés locales.
- 2** Les questions foncières sont désormais au cœur de l'ordre du jour politique de nombreux pays du continent, de plus en plus sensibles au caractère central des ressources naturelles pour le développement de l'Afrique, mais aussi aux convoitises qu'elles suscitent à l'échelle internationale. Nous exhortons les gouvernements africains à donner suite à leurs bonnes intentions en mettant en œuvre et en contrôlant les politiques foncières en vigueur.
- 3** Nous saluons l'adoption de mécanismes de gouvernance foncière responsable par le biais des lignes directrices de l'Initiative sur les politiques foncières de l'Union africaine. Nous notons par ailleurs que la mise en œuvre du Protocole de Maputo demeure essentielle pour résoudre les difficultés provoquées par les crises alimentaires, le changement climatique, la croissance démographique et l'urbanisation galopante. Cette année, proclamée Année de l'autonomisation et du développement des femmes par l'Union africaine, nous insistons sur le rôle fondamental joué par les femmes dans l'agriculture africaine et la nécessité d'assurer leur accès à la terre et leurs droits fonciers.
- 4** **Vingt ans après la création de l'ILC, nous réaffirmons notre engagement en tant que Coalition ainsi que la mission que nous nous sommes fixée. Nous nous engageons à poursuivre nos efforts et à agir conjointement et au moment opportun en faveur de l'objectif central du Forum : un monde inclusif, juste et durable. Plus précisément, nous affirmons ce qui suit :**
- 5** Pour favoriser le développement inclusif, nous visons l'adoption de politiques, de lois et de pratiques – dans les secteurs public et privé – qui respectent les droits, les besoins et les aspirations des individus et des communautés qui vivent de la terre, et plus particulièrement de celles et ceux qui sont victimes de marginalisation. Dans un monde où plus de deux milliards d'enfants, de femmes et d'hommes vivent de la terre au sein de communautés forestières ou de peuples autochtones ou en qualité d'agriculteurs familiaux, de paysans, de producteurs périurbains, de pêcheurs, de pasteurs ou de chasseurs-cueilleurs, il ne peut y avoir de développement inclusif ni de gouvernance foncière centrée sur les personnes sans politiques et programmes publics qui soutiennent et promeuvent leur capacité à investir, à produire et à nourrir nos nations. Outre l'accès à la terre et aux ressources naturelles, cela signifie de garantir leur accès aux financements, aux marchés et à la sécurité sociale, et de favoriser la planification participative relative à la gestion et à l'exploitation des ressources naturelles.
- 6** Nous nous sommes engagés en 2014 en faveur de l'Année internationale de l'agriculture familiale (AIAF) et continuerons à soutenir la décennie AIAF+10 en collaborant avec les Comités nationaux pour l'agriculture familiale en vue de l'instauration de systèmes alimentaires efficaces, inclusifs et durables. Nous participerons également au Forum mondial sur l'accès à la terre et aux ressources naturelles qui aura lieu en 2016, un processus lancé par plusieurs membres qui cherche à renforcer son et son orientation pratique et inclusif.
- 7** Le programme de développement pour l'après-2015 présente l'occasion de recueillir davantage de données de bonne qualité sur les régimes fonciers. Trop souvent, nos gouvernements s'appuient sur des données et statistiques limitées et obsolètes portant sur les populations les plus pauvres et les plus

marginalisées de nos pays, et plus précisément sur leur accès à la terre et aux ressources naturelles. Les restrictions qui existent à l'heure actuelle en termes de disponibilité des données ne sauraient limiter notre ambition de parvenir à un développement durable pour tous. Or, les données ne se contentent pas de suivre les changements, elles constituent également un facteur et un moteur du changement. Le développement inclusif doit se refléter dans les données utilisées par les gouvernements et autres acteurs pour définir, mettre en œuvre et suivre les processus de développement.

- 8** La société civile a testé de nouvelles méthodes efficaces et fiables pour générer données et informations, telles que des observatoires. Nous saluons les efforts récents visant à recenser les droits fonciers et territoriaux « invisibles » des peuples autochtones et communautés locales, y compris par le biais du suivi communautaire. Les données émises par les institutions publiques et les données démographiques sont essentielles à la gouvernance foncière centrée sur les personnes. Nous invitons les États membres des Nations Unies à inclure le suivi de l'accès à la terre et des droits fonciers sécurisés et équitables pour tous, femmes, hommes, peuples autochtones et communautés locales, dans le Programme de développement durable.
- 9** Le Programme pour l'après-2015 fournit d'autres occasions d'accélérer la mise en œuvre de la déclaration de la Conférence internationale sur la réforme agraire et le développement rural de 2006, ainsi que des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts (VGGT) et du Cadre et des Lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique. Dans ce contexte, nous invitons les gouvernements à créer un mécanisme solide auprès du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, de manière à s'assurer que tous les acteurs soient redevables les uns envers les autres et puissent suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des VGGT. Il convient désormais d'axer nos efforts sur leur mise en œuvre à l'échelle nationale par une collaboration étroite entre gouvernements et société civile. Nous nous tenons prêts à soutenir un tel engagement.
- 10** En aspirant à un monde plus juste, nous luttons contre l'accaparement des terres et d'autres formes de dépossession des terres et renouvelons notre appel à la mise en place de recours effectifs.
- 11** À l'heure où de nouvelles institutions de financement du développement voient le jour, nous exhortons les institutions financières bilatérales et multilatérales à renforcer leurs politiques de sauvegarde de manière à protéger les communautés contre les conséquences des transactions foncières et à renforcer la sécurité de leurs régimes fonciers conformément aux VGGT.
- 12** Malgré les nombreuses normes déjà adoptées, y compris la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les violations flagrantes des droits fonciers et territoriaux des peuples autochtones et communautés locales se sont transformées en crise à l'échelle mondiale. Les membres de l'ILC s'engagent à unir leurs forces et à se mobiliser autour de l'objectif de l'Appel mondial à l'action en faveur des droits fonciers autochtones et communautaires visant à doubler, à l'horizon 2020, le nombre de terres couvertes par des droits communautaires et coutumiers et reconnues comme appartenant ou étant contrôlées par les peuples autochtones et communautés locales.
- 13** Nous réaffirmons notre engagement visant à promouvoir l'égalité entre les sexes tout au long de la vie, en concentrant nos efforts sur l'autonomisation des femmes des zones rurales, essentielles à la production agricole et à la sécurité alimentaire. Nous plaiderons et œuvrerons en faveur de l'adoption de mécanismes visant à faire valoir leurs droits fonciers et à leur permettre d'hériter, de revendiquer, de contrôler et de léguer leurs terres.

- 14** Nous exprimons notre solidarité avec les défenseurs et mouvements des droits fonciers qui font l'objet de poursuites judiciaires et sont persécutés, harcelés, voire assassinés. Nous exigeons la fin de l'impunité et appelons le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme à mener une étude spéciale sur la situation des défenseurs des droits fonciers.
- 15** Nous œuvrerons pour que les hommes, les femmes et les communautés rurales puissent gérer durablement les écosystèmes dont ils dépendent ; nous reconnaissons en effet qu'ils ne peuvent contribuer à la viabilité environnementale, notamment à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, que si leurs droits à la terre, à l'eau et aux autres ressources naturelles sont sécurisés. Les pasteurs, chasseurs-cueilleurs, communautés forestières, pêcheurs et autres groupes dépendant de terres communes ont particulièrement besoin de bénéficier de droits sécurisés à la propriété commune.
- 16** Afin de garantir la durabilité sociale des systèmes de production, les membres de l'ILC contribueront à la détermination et au partage d'approches qui réduisent les litiges fonciers, octroient des droits fonciers aux jeunes et protègent les ressources pour les générations futures.
- 17** Nous nous engageons à chercher des solutions et à transformer les connaissances et l'expérience en changements concrets sur le terrain. Nous nous mobiliserons dans un esprit de transparence et de redevabilité et nous associerons à des mouvements sociaux, locaux, de femmes et de producteurs ainsi qu'à d'autres parties prenantes intéressées au sein des gouvernements et du secteur privé pour respecter les normes internationales des droits de l'homme. Il est temps de passer de la théorie à la pratique – **IL EST TEMPS D'AGIR !**

Nous exprimons notre profonde gratitude à nos hôtes sénégalais pour leur solidarité et leur généreuse hospitalité.